

## **Résolutions du séminaire**

**National Des écoles franco-arabe Autorisées au Sénégal Organisé par Le CNEFAAS En Partenariat Avec L'Association Mondiale pour L'appel Islamique AMAI Les 27et 28 mars M C D S**

\*\*\*\*\*

### **Thème : Quelles perspectives pour l'enseignement Franco-arabe au Sénégal?**

#### **Introduction**

Conscient de ses moyens limités et la forte demande de l'éducation par la population, le secteur privé est appelé (individuellement et collectivement) à participer au développement de l'éducation.

C'est ainsi que des acteurs de l'enseignement privé franco-arabe, privé laïc et privé catholique se sont mobilisé activement sur le terrain. Mais, en observant de plus près, on remarque que celui de l'enseignement privé franco-arabe est derrière les deux autres en qualité pour des raisons suivantes :

- ◆ La dispersion des acteurs de l'enseignement privé franco-arabe.
- ◆ L'inconscience de certains de ces pionniers de leur responsabilité
- ◆ La mise en privilège des intérêts individuel sur des intérêts collectifs par certaine de ses acteurs.

Vu le retard acquis du secteur de l'enseignement franco-arabe et la volonté des autorités de libéraliser le secteur de l'enseignement pour satisfaire les besoins de la population, nous nous sommes levés pour relever le déficit de l'enseignement franco-arabe au profit de l'enfant sénégalais.

Le CNEFAAS s'est assigné de travailler autrement sur des principes de transparence, de démocratie de manière républicaine pour réaliser les objectifs suivants :

- ☞ Résoudre les difficultés internes qui retardent l'enseignement franco-arabe.
- ☞ Développer les institutions franco-arabes selon les aspirations scientifiques et religieuses de la population.
- ☞ Mobiliser les acteurs de l'enseignement franco-arabe en un bloc pour faire face aux difficultés externes.

le coordinateur  
du comité d'organisation

## Le Texte

Le collectif national des écoles franco- arabes autorisées a organisé en partenariat avec l'Association Mondiale de l'appel Islamique (AMAI) les 27 et 28 Mars 2002 à la maison de culture Douda Seck à Dakar un séminaire national pour les écoles franco – arabes autorisées dont le thème était :

### ***Quelles perspectives pour l'enseignement franco-arabe au Sénégal ?***

Après l'audition des rapports d'ateliers les séminaristes ont tiré les conclusions suivantes:

#### **❖ Les défaillances du système de l' éducation en place :**

- ◆ La non prise en compte par les autorités, des aspirations des populations sur le plan social culturel et religieux à l'élaboration les orientations les programmes éducatives.
- ◆ L 'incapacité du système d'accueillir les enfants potentiels.
- ◆ La vavorisation de l'enseignement général que de l'enseignement technique.

#### **❖ Les objectifs des écoles franco-arabes et leurs potentialités:**

- ◆ Mise en place d 'un système qui prendra en compte les aspirations des sénégalais sur le plan technique, culturel ,social et religieux.
- ◆ Accueillir les enfants dont l'âge ne permet pas d'entrer dans le système public et tous ceux dont les parents ne préfèrent pas le système de l'enseignement unique du français.

#### **❖ Les réformes dont les écoles franco-arabe attendent**

Les écoles franco-arabes pour pouvoir participer à la réalisation des objectifs visés par le PDEF, attendent de l'état les réformes suivantes:

##### **I – sur le plan pédagogique**

- ◆ Elaborer un programme national unifié en arabe et en français par une commission spécialisée, en se basant sur les deux programmes déjà en place: (le programme de l'enseignement arabe dans les écoles publiques et le programme de la commission nationale pour la réforme de l'enseignement arabe dans les écoles privées).
- ◆ Former des enseignants dans les écoles franco-arabes.
- ◆ Superviser rigoureusement les écoles franco-arabes par les inspecteurs.
- ◆ Editer des manuels scolaires en arabe selon notre environnement.

## **II - sur le plan financier et matériel:**

- ◆ Mettre à la disposition de la division de l'enseignement arabe (DEA) au M.E. les moyens qui lui permettront d'éditer les manuels scolaires adéquats ; et les manuels pédagogiques écrits par les Sénégalais.
- ◆ Fournir aux écoles franco-arabe des matériels pédagogiques nécessaires : (table-banc, manuels scolaires, ordinateurs bibliothèques, ) et les octroyer des terrains pour l'édification des écoles .
- ◆ Faciliter l'accès aux crédits.
- ◆ Faciliter les processus d'obtention de subvention et la mettre à la disposition des bénéficiaires à temps.

## **III -sur le plan organisationnel et gestionnel :**

- ◆ Mettre en place une école franco-arabe composée de quatre (4) cycles :
  - 1- préscolaire (3 ans )
  - 2- élémentaire (6 ans )
  - 3- moyen (4 ans )
  - 4- secondaire (3 ans)
- ◆ Faciliter l'obtention de l'autorisation pour les écoles non autorisées.
- ◆ Augmenter l'âge d'entrée en six<sup>e</sup> jusqu'à (16) ans pour un moment de transition.
- ◆ Imposer aux écoles franco-arabes autorisées l'application du nouveau programme envisagé
- ◆ Unifier un diplôme de CFEE. Et prendre en charge l'organisation des examens.
- ◆ Réorganiser le BFEM et le BAC franco -arabe en place.
- ◆ Faciliter aux bacheliers franco -arabe la poursuite de l'étude supérieure tant à l'intérieur et qu'à l'extérieur
- ◆ Demander aux responsables de l'enseignants privés franco -arabe par les autorités d'appliquer la convention de l'enseignement privé dans les domaines des salaires et primes.

## **IV - Les recommandations.**

Le séminaire de Douda Seck insiste sur la nécessité de la mise en place d'une commission de réflexion et de suivi( CRES ) en la dotant des moyens qui lui permettront de réaliser sa mission.

Nous ne pouvons conclure sans adresser nos vives remerciements à son excellence le Président de la République du Sénégal Maître Abdoulaye Wade ,Monsieur Moustapha Sourang Ministre de l'éducation ,Monsieur Amadou Tidiane Wane Ministre de la Culture, le Docteur Mouhamad Amine Charif

Secrétaire général de l'Association Mondiale de l'appel Islamique (AMAI) qui nous a financé la tenue de ce séminaire ; Nous remercions également Monsieur l'Ambassadeur itinérant de ONG Afrique Aide Afrique (AAA) et la feu Madame Awa Diagne ancienne directrice de D E P qui a participé aux travaux préparatifs du séminaire. Nous remercions aussi Monsieur Cheikh Mbow chef de la (DEA), l'inspecteur Serigne Babou, Monsieur Lassana Traore et tous les autres participants.

# **Plan d'action du CNEFAAS**

## **Introduction**

D'après les études de milieu faites par le CNEFAAS sur l'enseignement franco-arabe durant les préparatifs du séminaire national qu'il a organisé en partenariat avec l'Association Mondiale pour l'appel Islamique (AMAI) les 27 et 28 mars 2002 à la maison de culture Douta Seck sur le thème :Quelles perceptives pour l'enseignement franco-arabe au Sénégal?,on remarque :

- ◆ L'insuffisance des compétences professionnelles pour la plupart des acteurs de l'enseignement franco-arabe.
- ◆ L'insuffisance des moyens financiers et matériels des écoles franco-arabes.
- ◆ La Diversité des méthodes et des programmes dans les écoles franco-arabes.

A partir de ce constat et les résolutions du séminaire de Douta Seck le CNEFAAS a élaboré son plan d'action sur cinq points :

I -mettre en place une commission technique chargée de suivre la réalisation des résolutions du séminaire.

II -mettre en place une mutuelle scolaire.

III - mettre en place un journal pédagogique trimestriel.

IV - mettre en place un programme national de formation pour les 1450 enseignants en arabe et en français sélectionnés dans les145 écoles franco-arabe.

Vu l'importance de ce plan, le CNEFAAS lance un appel aux autorités et à tous les partenaires de l'éducation pour participer à la réalisation de ce programme.

le coordinateur  
du comité d'organisation

# I- Commission de Réflexion et de suivi (CRES)

## II – Composition du CRES :

- ❖ Elle est composée de techniciens de l'enseignement franco-arabe et des représentants du CNEFAAS.
- ❖ Les membres du CRES sont :
  - ◆ Monsieur Cheikh Mbow ,chef de D.E.A à M.E.
  - ◆ Monsieur Serigne Babou Inspecteur en langue arabe.
  - ◆ Monsieur Abdou Kébé Inspecteur en langue arabe.
  - ◆ Monsieur Cheikh Tidiane Gaye Inspecteur en langue arabe.
  - ◆ Monsieur Moustapha Sy Inspecteur en langue arabe.
  - ◆ Monsieur Moustapha Wane Inspecteur en langue arabe.
  - ◆ Madame Adja Arame Seck Inspectrice en langue arabe.
  - ◆ Monsieur Daouda Mbaye Inspecteur en langue arabe.
  - ◆ Monsieur Mountaga Diattara Elève Inspecteur à l'E.N.S.
  - ◆ Monsieur Talla Mbengue Formateur à l'E.F.I de Thies.
  - ◆ Monsieur El. Imam Ndiaye Directeur de l'école franco-arabe autorisée.
  - ◆ Monsieur El. Malick Sow Directeur de l'école franco-arabe autorisée.
  - ◆ Représentants du CNEFAAS.

## III- Fonctionnements :

- ◆ La CRES est placée sous la tutelle du CNEFAAS.
- ◆ Les activités de la CRES sont coordonnées par le Secrétaire Général du CNEFAAS.
- ◆ le CNEFAAS abrite le Siège de la CRES, et assure son Fonctionnement administratif et financier.
- ◆ Les réunions de la CRES sont convoquées par le secrétaire Général du CNEFAAS selon un calendrier défini à cet effet.
- ◆ Les personnes ressources peuvent assister aux réunions de la CRES.

## IV – MISSION De la CRES :

La CRES a pour mission :

- ◆ L'élaboration d'un programme National unifié en arabe et en Français.
- ◆ L'élaboration et la mise en œuvre d'un Programme National de formation des 1450 enseignants des écoles franco- arabes autorisées.
- ◆ L'élaboration des manuels scolaires adéquats pour les écoles franco- arabes autorisées.
- ◆ L'élaboration d'un programme d'encouragement et de motivation de la réalisation des manuels pédagogiques pour les acteurs des écoles franco- arabes autorisées.